www.France-paie.org

Conditions Générales d'Adhésion, d'Accompagnement et de Protection des Données Personnelles (CGA)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion (ci-après "CGA") ont pour objet de définir les modalités d'adhésion au dispositif France Paie ainsi que les conditions d'accès aux services proposés aux membres adhérents.
L'adhésion permet l'accès à un ensemble de prestations d'accompagnement administratif, social et RH, réalisées selon les besoins exprimés par l'adhérent et les échanges convenus.

2. Nature du dispositif

France Paie fonctionne sur un système d'adhésion.
L'adhésion ouvre droit à un accès aux services proposés, sans qu'il s'agisse d'une prestation unique prédéfinie.
Chaque demande de l'adhérent est étudiée et traitée dans le cadre de son adhésion en cours.

3. Obligation de moyens

France Paie est tenue à une obligation de moyens. Elle s'engage à mobiliser ses compétences, son expertise et les ressources nécessaires pour accompagner l'adhérent dans ses démarches. Aucune obligation de résultat n'est garantie, notamment sur les effets juridiques, administratifs ou sociaux des actions réalisées.

4. Réservation et délais de traitement

Les audits sont réalisés sur réservation. Le délai d'attente avant la prise en charge est de 3 à 4 semaines. Le dossier est inscrit dans l'ordre de traitement après réception du règlement. La période de prise en charge est précisée lors de la réservation.
Le contrôle et la remise de l'audit nécessitent ensuite 3 à 9 semaines, selon la complexité du dossier, à compter de la prise en charge et de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires. Le délai d'attente et le délai de contrôle sont successifs.
Des documents ou extractions complémentaires peuvent être demandés à l'adhérent, à l'employeur ou aux organismes concernés. Leur délai de transmission peut prolonger le traitement ; l'adhérent est informé de toute incidence sur le calendrier annoncé.

5. Conditions d'adhésion

L'adhésion est effective dès :

- validation du formulaire ou de la demande d'adhésion,
- acceptation des présentes CGA / CGV,
- et règlement de la cotisation annoncée avant l'adhésion.

6. Accès aux services

L'adhérent peut solliciter les contrôles et audits détaillés à l'article 8, ainsi qu'un accompagnement administratif, une assistance en droit social et RH, la rédaction ou correction de documents professionnels et une aide à la compréhension des obligations légales. Les services sont fournis à distance, dans la limite des missions relevant du périmètre France Paie et de la prestation convenue.

7. Engagement de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes,

- transmettre les documents nécessaires au traitement de ses demandes,
- adopter une attitude collaborative permettant la bonne exécution des services.

Tout retard ou information erronée peut impacter les délais de traitement.

8. Cotisation, tarifs des prestations et dons libres

Les prestations proposées aux salariés du secteur privé et leurs tarifs sont les suivants :

Prestations	Tarifs
Contrôle d'un bulletin de paie	20 €
Contrôle des bulletins jusqu'à 3 ans	50 €
Contrôle du solde de tout compte	80 €
Contrôle arrêt maladie, IJSS et prévoyance	100 €
Audit particulier selon complexité	150 €

L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation dont le montant est communiqué avant l'engagement. Chaque prestation a son propre tarif, fixé au plus juste dans un esprit de solidarité et d'accessibilité. Le prix total et le périmètre de la prestation sont précisés sur le site avant toute commande. Une prestation incluse dans l'adhésion est expressément identifiée dans l'offre choisie. Toute demande dépassant le périmètre convenu fait l'objet d'une proposition tarifaire complémentaire, soumise à l'accord préalable de l'adhérent. Aucun supplément ne peut être imposé sans cet accord.

Le règlement s'effectue en ligne via HelloAsso ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes :
Titulaire : ASSOC. FRANCE PAIE
Banque : Crédit Agricole Provence Côte d'Azur
IBAN : FR76 1910 6000 0844 7134 8868 004
BIC : AGRIFRPP891
Merci d'indiquer uniquement votre nom dans le libellé du virement.

La réservation est confirmée à réception du règlement et le dossier est inscrit dans le planning de prise en charge selon les délais annoncés.

9. Limitation de responsabilité

France Paie ne peut être tenue responsable :

- des décisions prises par l'adhérent,
- de l'usage des documents ou conseils fournis,
- des conséquences liées à des informations incomplètes ou erronées transmises par l'adhérent.

La responsabilité est limitée au cadre de l'accompagnement fourni.

10. Protection des données personnelles (RGPD)

Toutes les informations échangées dans le cadre de l'adhésion sont strictement confidentielles. France Paie attache une importance particulière à la protection des données personnelles de ses adhérents. Les données collectées sont exclusivement utilisées afin :

- de gérer l'adhésion
- d'assurer le suivi des demandes
- de réaliser les prestations sollicitées
- de respecter les obligations légales et réglementaires de l'association.

Les traitements sont réalisés conformément :

- au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) ;
- à la loi Informatique et Libertés modifiée.

11. Nature des données traitées

Selon les demandes formulées, France Paie peut être amenée à traiter notamment :

- identité
- coordonnées
- situation familiale lorsque celle-ci est nécessaire
- documents professionnels
- contrats de travail
- bulletins de salaire
- attestations CPAM
- documents relatifs aux congés, prévoyance, retraite
- correspondances avec l'employeur
- décisions administratives ou judiciaires
- toute pièce utile confiée volontairement par l'adhérent.

Lorsque certaines données concernent la santé (RQTH, ALD, arrêt maladie, invalidité...), elles ne sont traitées qu'à la demande de l'adhérent et uniquement dans le strict cadre de l'accompagnement sollicité.

12. Base juridique des traitements

Les traitements reposent notamment sur :

- l'exécution du contrat d'adhésion
- le consentement de l'adhérent lorsque celui-ci est requis
- les obligations légales incombant à l'association
- l'intérêt légitime de France Paie consistant à assurer le suivi administratif de ses missions.

13. Confidentialité

Toutes les informations communiquées demeurent strictement confidentielles. Aucun document n'est communiqué à un tiers sans autorisation de l'adhérent, sauf obligation légale ou judiciaire. L'ensemble des personnes intervenant dans le traitement des dossiers est soumis à une obligation stricte de confidentialité.

14. Conservation des documents

Les documents sont conservés uniquement pendant la durée nécessaire :

- au traitement du dossier
- aux obligations légales de conservation
- à la défense des intérêts de l'association en cas de litige.

À l'issue de ces délais, ils sont supprimés ou anonymisés.

Les fichiers déposés au moyen du lien interne ou transmis via WeTransfer ne sont pas destinés à demeurer dans un espace de transfert. Après récupération, ils sont supprimés de l'espace de dépôt ou rendus inaccessibles à l'expiration du lien, selon le fonctionnement du service. Les copies nécessaires au dossier restent soumises aux durées de conservation ci-dessus. L'adhérent conserve ses originaux.

15. Sécurité des données

Les documents reçus sont utilisés uniquement pour l'accompagnement demandé. Leur accès est limité aux personnes habilitées et soumises à la confidentialité.

Pour les pièces confidentielles ou sensibles, les modalités de transmission sont celles de l'article 17. Un simple lien de transfert ne garantit pas, à lui seul, la confidentialité du contenu : les fichiers sensibles doivent être chiffrés avant dépôt si le dispositif ne fournit pas une protection équivalente. Le mot de passe de déchiffrement est communiqué séparément, par téléphone ou SMS.

Aucun moyen de transmission ou de stockage ne permet de garantir une sécurité absolue. L'utilisation d'un prestataire extérieur ne dégage pas France Paie de ses obligations relatives à la protection des données et à la sécurité des traitements qu'elle met en œuvre.

16. Droits des adhérents

Chaque adhérent dispose notamment des droits suivants : droit d'accès ; droit de rectification ; droit d'effacement lorsque les conditions sont réunies ; droit à la limitation du traitement ; droit d'opposition ; droit à la portabilité lorsque celui-ci est applicable. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à : info@france-paie.org Une réponse sera apportée dans les délais prévus par le RGPD.

17. Transmission des documents

L'adhérent garantit être autorisé à transmettre les documents communiqués à France Paie. Il ne transmet que les pièces et données nécessaires à la mission et masque les informations concernant des tiers lorsqu'elles sont sans utilité pour le contrôle.
Les documents à caractère confidentiel ou sensible, notamment les bulletins de salaire, contrats, relevés d'indemnités et pièces relatives à la santé, sont transmis au choix :

- par le lien interne de dépôt : https://www.france-paie.org/transfert - mot de passe d'accès : 1234 ;
- via WeTransfer : https://wetransfer.com/ - le lien de téléchargement doit être adressé à info@france-paie.org.

L'accès est réservé aux destinataires autorisés et la durée de disponibilité du transfert est limitée. Les pièces sensibles sont protégées conformément à l'article 15. L'envoi de pièces sensibles en clair par courrier électronique est à éviter.
Les analyses reposent sur les documents transmis par l'adhérent. Celui-ci certifie que les pièces sont complètes, exactes et n'ont pas été volontairement modifiées.
Les analyses, simulations et observations constituent une aide technique et documentaire. Elles ne remplacent pas l'avis d'un avocat et ne constituent pas une représentation juridique devant une juridiction.

18. Utilisation de l'intelligence artificielle

France Paie peut recourir à des outils d'intelligence artificielle exclusivement pour l'aide à la rédaction et à la reformulation de ses écrits. Ces outils n'interviennent aucunement dans la réflexion, l'analyse des dossiers, les calculs ou l'élaboration des conclusions, qui relèvent entièrement de l'expertise humaine. Aucune décision n'est prise de manière automatisée. Les textes produits sont systématiquement relus, vérifiés et validés par un intervenant humain. Les données sont traitées aux seules fins de la mission confiée.

19. Autorisation de communication

L'adhérent autorise France Paie, lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la mission, à communiquer avec :

- son employeur
- son organisme de protection sociale
- toute administration concernée, uniquement après accord exprès de l'adhérent ou lorsqu'une disposition légale le permet.

20. Réclamations

En cas de difficulté relative au traitement des données personnelles, l'adhérent est invité à contacter préalablement France Paie afin de rechercher une solution amiable. Il conserve la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

21. Suspension / fin d'adhésion

L'adhésion peut être suspendue ou interrompue en cas de :

- non-respect des présentes conditions,
- comportement empêchant la bonne exécution des services,

- non-paiement de la cotisation le cas échéant.

22. Droit applicable

Les présentes CGA sont soumises au droit français.
En cas de différend, une recherche de solution amiable sera privilégiée avant toute action judiciaire.

Satisfait de votre accompagnement ? Si vous le souhaitez et selon vos moyens, vous pouvez prolonger ce soutien par un don libre à l'association. Même un petit geste contribue à financer ses actions, ses outils, ses frais de fonctionnement et les frais engagés par ses bénévoles pour leurs missions.

Sandrine M.

Présidente de France Paie



